



## CR CTA du 9 novembre 2021

Postes Spécifiques Nationaux (SPEN) pour consultation

Il y a à l'heure actuelle dans l'académie 597 postes de ce type (147 dans le Var et 450 dans les Alpes-Maritimes), ce qui représente 8% des postes existant dans l'ensemble du second degré.

Il a été proposé 8 créations de postes et 7 suppressions.

La FSU a dénoncé la mise en œuvre d'une expérimentation de nouveaux postes à profil (POP) qui se fera hors barème et qui va créer des disparités entre les demandeurs de mutation.

Le travail préparatoire avec les services a permis un dialogue de qualité, mais il y a encore des postes qui ne semblent pas pertinents. D'autre part la FSU si elle peut comprendre l'existence de certains postes spécifiques, est en désaccord avec l'augmentation de ces derniers et refuse la nouvelle expérimentation des POP. Face à cette situation, la FSU s'est abstenue au moment du vote.

Abs : FSU, Unsa, Snalc. Contre : CGT, FO Pour : aucune OS

Plan égalité homme/femme pour consultation

Au mois de juin, la FSU a refusé que ce dossier important soit traité n'importe comment. Nous avons obtenu la tenue de 6 GT et avons pu porter la parole des personnels. Au final c'est un document intéressant qui doit permettre d'avancer dans les prochains mois sur ces questions.

Pour : unanimité des OS

Indemnitaires de la filière sociale pour consultation

La note du ministère est datée du 20 octobre avec deux modalités de mise en œuvre, drôle de conception du dialogue social.

Du coup au niveau de notre académie, le recteur a proposé de mettre en œuvre immédiatement la première mesure qui est une augmentation automatique des indemnités actuelles et de se revoir pour le deuxième volet qui consiste à mettre en conformité les indemnités des personnels sociaux par rapport à une grille nationale de référence. L'administration commençant à dire qu'il s'agirait de s'approcher des valeurs cibles, ce qui ne nous convient pas, et de mener une réflexion au niveau de la région académique.

La FSU a décidé de voter pour la proposition du recteur de scinder en deux temps les deux modalités de revalorisation, ce qui permet une mise en paiement sur la paye de décembre 2021 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour : unanimité des OS

### **Bilan de la rentrée scolaire 2021 pour information**

Effectifs des élèves (constat 2021)

Dans le premier degré, le constat c'est 899 élèves de moins au niveau de nos deux départements mais cette baisse observée concerne essentiellement le niveau préélémentaire (la maternelle). Mais l'écart aux

prévisions montre en réalité 276 élèves de plus scolarisés dans les écoles de nos deux départements (- 209 élèves dans les Alpes-Maritimes et + 485 élèves dans le Var).

On peut noter une stabilité des effectifs du privé sous contrat qui représente 7,8 % des effectifs avec un taux inférieur à la moyenne nationale qui est de l'ordre de 10 %.

Dans le second degré, le constat c'est 929 élèves de plus avec une augmentation plus forte dans les Alpes-Maritimes (+ 804 élèves). L'écart aux prévisions est alarmant avec 1 533 élèves de moins que prévu. Mais la hausse par rapport à l'an dernier est bien là, tous les collègues ont constaté une nouvelle dégradation des conditions de travail avec de plus en plus de classes avec des effectifs pléthoriques en collège comme en lycée.

La baisse concerne fortement les séries technologiques, et depuis plusieurs années la FSU a alerté sur la nécessité de relancer un travail sur ces séries.

Le poids de l'enseignement public est de 84 % dans notre académie alors qu'il n'est que de 78 % en moyenne en France métropolitaine.

#### Bilan Parcoursup

La présentation qui a été faite n'a été que quantitative et on peut regretter une analyse très chiche de l'administration. Mais comment peut-il en être autrement quand la transparence des procédures et des algorithmes ne sont pas de mises. La FSU soutient les demandes récurrentes des défenseurs des droits successifs sur la nécessaire transparence des opérations d'affectation.

#### Bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de la mobilité

On ne peut que regretter la pauvreté du document pour la mobilité dans le second degré qui correspond au même document que celui qui était fourni avant la mise en œuvre de la loi de ~~transformation~~ destruction de la fonction publique supprimant le rôle des élus des personnels dans les opérations d'affectation. Le recteur se félicite des 75 améliorations réalisées par les services après fonctionnement de l'algorithme mais nous lui avons rappelé qu'avant l'éviction des élus des personnels plus de 170 améliorations étaient réalisées. Pour autant le taux de satisfaction des demandeurs volontaires demeure bien faible avec moins de 25 % des demandeurs qui réussissent à obtenir une mutation et le risque est grand avec l'expérimentation des POP ne voir fondre encore un peu plus le taux de satisfaction. Ce bilan ne donne pas le nombre de postes restés vacants sauf pour les postes spécifiques avec 30 postes vacants sur les 45 offerts au mouvement.

On constate une augmentation importante du recours à la précarité avec 7% d'augmentation (1 425 non titulaires au 1/09/21 pour 1 329 au 1/09/20). Il y a 35 maîtres auxiliaires garanti d'emploi, 336 contractuels en CDI (276 en 2020) et 1 054 contractuels en CDD (1 018 l'an dernier).

#### Bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion des carrières

Pour l'ensemble des personnels et des catégories des tableaux ont été fournis avec le ratio homme/femme des promouvables et des promus. Comme les élus des personnels ont été écartés des procédures de promotion, l'administration assure que le « respect » des ratios n'a été possible que sur les candidatures de niveaux semblables et que ce n'est donc pas le genre qui a guidé les promotions.

#### Bilan des congés de formation professionnelle

L'analyse est simple : l'état employeur ne respecte pas la loi car après trois demandes l'agent est en droit d'obtenir un congé et cette durée vole en éclat (plus de 9 demandes chez les certifiés).

Face à la pénurie, l'administration réfléchit à contourner le texte qui prévoit que l'employeur n'a pas à se prononcer sur la nature de la demande. La FSU restera vigilante pour que les droits des personnels soient respectés dans notre académie.

